Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft 17

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

et est rentré en ville ; il a monté la rampe de la Treille pour défiler de nouveau à l'Hôtel-de-Ville devant le Conseil d'Etat, puis il s'est rendu par le Bourg-de-Four, la rue Verdaine et les Rues-Basses à la caserne de Neuve, où il a été licencié après cinq semaines de service qui avaient notablement bronzé les figures de ces jeunes soldats et de leurs officiers.

L'aspect du bataillon ne laissait rien à désirer au point de vue de l'ordre, de la tenue et de la régularité de la marche. (*Journal de Genève* du 30 août)

— Le Conseil d'Etat a promu au grade de lieutenant dans l'état major cantonal M. le sous-lieutenant Moilliet, sous-instructeur fédéral de cavalerie.

Vaud. — Un arrêté du Conseil d'Etat, du 26 courant, ordonne les tirs au contingent pour 1874, pour les bataillons d'élite nos 26, 45, 46 et 70, qui seront exercés au tir à balle pendant un jour et par réunions de contingents.

Des primes de 10 à 50 cartouches seront délivrées aux tireurs qui auront mis de 13 à 20 coups en cible.

Ces tirs devront être terminés au 11 octobre 1874.

— Une compagnie du 26e, chasseurs de gauche, capitaine Campart, est levée aujourd'hui, 1er septembre, pour service de garde contre la péripneumonie gangreneuse. Elle est dirigée sur le Jura.

IL VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME TROISIÈME

Un volume grand in-8o, avec 4 cartes. — Prix 10 francs.

Ce volume comprend les siéges de Strasbourg et de Metz, celui de Paris et les opérations sur la Loire jusqu'à la fin de l'année 1870, avec une carte du siége de Strasbourg, une du blocus de Paris, une de la région entre Paris et la Loire, une de la bataille de Coulmiers et d'Orléans. Ce tome sera suivi d'un quatrième et dernier qui paraîtra dans quelques mois.

AVIS.

J'ai l'honneur d'informer Messieurs les officiers suisses que j'ai déposé chez M. Durussel, armurier de l'Etat, à Lausanne, à la Barre, des échantillons de revolvers à six coups pour cartouches d'ordonnance. Ils pourront, après examen, en commander par souscription, et leurs ordres seront exécutés ponctuellement.

Liége, juin 1874. Auguste FRANCOTTE.

Un modèle nikélisé, exempt de rouille moyennant un chiffon doux ou une peau de daim passés dessus ; prix : 60 fr.

Un modèle fer trempé : 53 fr., prix du modèle fédéral.

Ces armes ont une pénétration telle qu'à 500 pieds la balle, après avoir traversé un pouce de bois de sapin, s'aplatit sur la molasse de près de 7 lignes.

Le travail est de première qualité.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; VAN MUYDEN, capitaine fédéral d'artillerie ; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.